



L'essentiel du conseil communautaire

04/03/2025

Salle des fêtes - Lavignac

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : rapport d'activités

Après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal du Conseil communautaire du 17 décembre 2024, les différents services ont présenté les activités 2024 et perspectives 2025 de la Communauté de communes, du Centre intercommunal d'action sociale et de l'Office de tourisme intercommunal. Le Président a voulu souligner la richesse et la variété des actions de l'intercommunalité : ce rapport d'activités 2024 peut être consulté sur notre site internet ([lien](#)).

FINANCES : Comptes Financiers Uniques 2024

Investissement	Budget principal	Ordures Ménagères	SPANC	Activités commerciales	ZA Flavignac	ZA Les Gannes
Dépenses	1 366 043,40	84 743,65	0,00	92 919,77	0	10 502,84
Recettes	1 780 112,74	124 512,87	668,33	49 940,15	0	0
Résultat de l'exercice	414 069,34	39 769,22	668,33	-42 979,62	0	-10 502,84
Report N-1	-266 258,72	735,91	33 034,41	11 478,15	-189 304,40	-443 922,42
Résultat cumulé à reporter au BP 2025	147 810,62	40 505,13	33 702,74	-31 501,47	-189 304,40	-454 425,26
Besoin financement				14 544,47	189 304,40	454 425,26

Fonctionnement	Budget principal	Ordures Ménagères	SPANC	Activités commerciales	ZA Flavignac	ZA Les Gannes
Dépenses	5 118 518,56	1 507 186,66	85 183,85	46 581,52	0	10 502,84
Recettes	5 381 252,39	1 577 110,43	109 756,16	39 183,25	0	10 502,84
Résultat de l'exercice	262 499,83	69 923,77	24 572,31	-7 398,27	0	0
Report N-1	778 386,25	166 112,26	-14 703,80	904,76	2 565,28	86 726,23
Résultat cumulé	1 040 886,08	236 036,03	9 868,51	-6 493,51	2 565,28	86 726,23
Résultat cumulé à reporter au BP 2025	1 040 886,08	236 036,03	9 868,51	-6 493,51	2 565,28	86 726,23

Le Président a insisté sur les efforts réalisés pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement et sur les décisions prises sur certains budgets (augmentation des taux de fiscalité tout en les maintenant sous la moyenne départementale, annualisation de la redevance SPANC...) afin de reconstituer des excédents et permettre des marges de manœuvre pour des investissements à venir importants : aménagement à vocation économique, future maison des services à Châlus...

Seul le budget « Activités commerciales » est en déficit ; situation pleinement assumée ; le conseil communautaire ayant fait en 2024 le choix de baisser les loyers de certains locaux commerciaux intercommunaux vacants (Rilhac-Lastours, Janailhac, Bussière-Galant) afin de favoriser l'installation de commerces de proximité dans les centres-bourgs.

Budget Principal : orientations budgétaires 2025

La maîtrise des dépenses en 2024 a permis de ne pas puiser dans les réserves de la collectivité et même d'augmenter celles-ci. Même si cette situation permet d'envisager plus sereinement 2025, le Président a tenu à insister sur les incertitudes budgétaires à venir. Ce bon résultat cache en fait une baisse de certaines dotations initialement prévues. Il faudra donc rester prudent pour 2025. Jean-Marie Massy, Vice-président en charge des finances, a présenté les orientations qui devraient dicter l'élaboration du budget principal 2025 :

En dépense de fonctionnement :

- poursuite de réduction des charges à caractère général
- nouvelles dépenses à prévoir pour la réhabilitation de l'habitat des particuliers et des communes (OPAH et Nov'Habitat 87)
- stabilité de la masse salariale
- légère baisse du soutien au Centre intercommunal d'action social du fait de ses bons résultats 2024, ne nécessitant pas une subvention d'équilibre aussi importante qu'en 2024,
- maintien du soutien à l'office de tourisme et aux associations

En recette de fonctionnement :

- maintien des taux de fiscalité malgré une perte de recettes
- prudence sur les dotations au regard du contexte national
- nouvelles subventions notamment pour l'OPAH et les temps d'ouverture de la future médiathèque à St Priest Ligoure

En dépenses d'investissement :

- aménagements économiques : voie d'accès à la ZA de Fontanille (Châlus), création d'une zone d'activité à Betour (Janailhac)
- réaménagement du centre social de Nexon avec notamment installation de photovoltaïque en vue d'une autoconsommation collective
- poursuite de la réhabilitation des bâtiments intercommunaux (Terrier des Galoupiaux à Janailhac, Relais Petite Enfance/Médiathèque/ API des Cars...)

RESSOURCES HUMAINES

Protection sociale

Au 1^{er} janvier 2026 les collectivités auront l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire – volet santé des agents. Le Centre de gestion 87, comme pour la prévoyance, lance une consultation publique pour une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux collectivités qui le souhaitent de lui donner mandat pour cette consultation publique. Cela n'augure en rien la décision que prendra la collectivité quant à son adhésion au prestataire désigné.

Création d'un emploi non permanent

Chaque année, un agent est recruté pour venir en renfort au service technique pour faire face à l'activité plus importante de l'entretien des espaces verts et le transport du matériel « évènementiel », du mois d'avril au mois d'octobre.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS : collecte de cartons bruns en apport volontaire

À partir du 2nd semestre 2025, le SYDED va implanter 18 nouvelles colonnes de collecte pour les cartons bruns dans les écopoints de notre territoire. Ce nouveau service permettra de déposer les cartons d'emballage brun et éviter d'aller en déchèterie. Le conseil communautaire autorise à l'unanimité l'inscription au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal d'une subvention du Département de la Haute-Vienne de 3 672 € (10%) pour la mise en place par le SYDED 87.

MOBILITÉ : installation de stationnements vélos

Afin de finaliser l'opération de mise en place de stationnement vélo aux abords des bâtiments publics, le Conseil communautaire a approuvé le plan de financement définitif permettant la sollicitation de fonds européens.

TOURISME : bilan d'activité 2024 de la SPL Terres de Limousin

En tant qu'actionnaire de la SPL, la collectivité doit voter et prendre acte du rapport annuel d'activité. Pour rappel en 2024, la contribution de la communauté de communes a permis notamment la mise en avant de notre territoire dans des magazines nationaux, de la venue d'influenceurs et de profiter de l'affluence du nouveau site internet.

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE : zone de Fontanille

Le Conseil communautaire s'est prononcé sur une convention de passage avec GRDF, permettant le raccordement de gaz de la cuisine centrale de l'EPHAD de Châlus.

L'ensemble des décisions a été voté à l'unanimité